



22^{ème} RALLYE EPERNAY VINS DE CHAMPAGNE

PEA

REGLEMENT PARTICULIER

23 / 24 ET 25 MARS 2018

Permis d'organisation FFSA N°107 du 07/02/2018



22ème RALLYE EPERNAY VINS DE CHAMPAGNE LE 23 /24 et 25 MARS 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2018 des rallyes VHC.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye. Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif.

PROGRAMME-HORAIRES

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements : Lundi 29 janvier 2018

Clôture des engagements : Lundi 12 mars 2018 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 17 mars 2018

Distribution du carnet d'itinéraire	Samedi 17 mars 2018	08H30 - 16H00
	Dimanche 18 mars 2018	08H30 - 12H00
	Jeudi 22 mars 2018	08H30 - 18H00
	Vendredi 23 mars 2018	08H30 - 11H00

Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY

Tél.06.15.35.25.52 – Fax.03.26.55.02.17

HORAIRES selon article 6.2

Les plaques de rallye et les panneaux de portière vous seront remis à la distribution du carnet d'itinéraire

Dates et heures des reconnaissances : Cf. Article 6.2 RECONNAISSANCES du présent règlement particulier.

Vérifications des documents : Vendredi 23 mars 2018 de 10h00 à 18 h00

Vérifications des voitures : Vendredi 23 mars 2018 de 10h30 à 18h30 –

Parc fermé obligatoire après vérifications : immédiatement, à la sortie des vérifications techniques, l'équipage à obligation de mettre la voiture de course en parc dit PARC DE DEPART :

Tableau d'affichage officiel : Horaires de départ de la première étape à consulter au tableau d'affichage officiel du rallye situé : EPERNAY - Parc Roger MENU

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : 17H00 au PC du Rallye le 23 Mars 2018

Maison des Arts et de la Vie Associative – Parc Roger MENU - EPERNAY

Briefing de la Direction de Course aux pilotes des véhicules d'encadrement, aux pilotes et copilotes des voitures ouvrees, aux directeurs et médecins d'ES, ESC : Samedi 24 MARS 2017 à 8H00 à la Maison des Arts et de la Vie Associative – Parc Roger MENU - EPERNAY

Publication des heures et ordres de départ : 20H30 le 23Mars 2018 - Tableau d'Affichage Officiel

Départ de la 1ère étape CH podium (VHC) : Samedi 24 MARS 11H30 – Parc Roger MENU

Arrivée de la 1ère étape CH podium (VHC) : Samedi 24 mars 2018 21H35 – Parc Roger MENU

Publication des résultats partiels à l'issue de la 1ère étape et des heures et ordres de départ de la 2ème étape : dimanche 25 mars 00H00.

Départ de la 2ème étape CH podium (VHC) : Dimanche 25 MARS à 9H00 – Parc Roger MENU

Arrivée finale (vhc) : Dimanche 25 mars 2018 à 14H56 – Parc Roger MENU.

Vérifications finales : Concession RENAULT – AUTOMOTOR – 100 avenue A. Thévenet – 51530
MAGENTA.

Publication des résultats partiels du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier
CH

Remise des prix : voir page Article 9 et 10 du présent règlement particulier

ART 1 P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile club de champagne organise le 22ème Rallye Epernay vins de champagne en qualité d'Organisateur Administratif et Technique, avec le soutien de la Ville d'EPERNAY
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue grande Est du sport automobile le sous le N°
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA en date du sous le N°

Permanence du rallye : Maison des Arts et de la Vie Associative – Parc Roger Menu - EPERNAY du 23/03 -
10h00 au 25/03/2018 – 16H00.

Comité d'Organisation

Président : M. Bruno MLAKAR

Membres : tous les membres du Comité d'organisation du Rallye

Organisation du Rallye et secrétariat

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE

Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY

Tél : 06.15.35.25.52– Fax.03.26.55.02.17 mail : contact@asac-champagne.fr site web : www.asac-champagne.fr

Organisateur technique

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE

1.1 OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : LERBUT Guy

lic : 179771/0106

Commissaires Sportifs MASCLEF Clément

lic : 9632/0106

COUSIN Bernard

lic : 6379/0318

LEMMENS Georges

lic : 46609/1411

BIDAL Jean-Charles

lic : 1625/0305

Observateur : LAROULANDIE Michel

Directeur de Course général (PC) : PLISSON Gérard

lic : 12983/0410

Directeur de Course général Adjoint (PC) : DAUBIGNE Jannick

lic : 6560/1504

Directeur de Course général V.H.C (PC) : HAZARD Jan Hug

lic : 1505/0304

Adjoints à la Direction de Course (PC) :

PLISSON Marie-Claire lic : 20453/0410 et BLANQUIN Daniel lic : 1941/0308

LEMMENS Geneviève lic : 139617/1411 et PICHELIN Martine lic : 18416/0111

GAUTIER Blandine lic : 000000/0000 et LEOBEL Colette lic : 7042/0108

Adjoints à la Direction de Course (ES) :

ES 1/4 et inter 9/11 : EHLINGER Jean-Marie lic : 168503/0308 et ESLINGER Jocelyne lic : 183132/0304

ES 2/5/7 et 10/12 : LACROIX Jean-Pierre lic : 3474/0112 et FELLMANN Guy lic : 6282/0405

ES3/6/8 et ES 9/11 : ANGELMANN Alain lic : 214977/0302 et DEVAUX Olivier 1751/0314

Classement informatique : GUIBLAIN David

Véhicule ORGANISATION 2 : OUDART Fabrice lic : 8912/0203

Véhicule ORGANISATION 1 : CALOIN Xavier lic : 18045/0106

Véhicule TRICOLEUR : LANGLET François lic : 1559/1318 et AGOSTINI Philippe lic : 1270/0102

Véhicule AUTORITE : THEOFF Corinne lic : 94842/0305 et MORIZET Jean-Marc lic : 15052/0325

Véhicule SONO2 : ANTZEMBERGER Hervé lic : 27117/0323 et ROMBOURG Francis lic : 34694/0323

Véhicule SONO1 : BATHELOT Michel lic : 27154/0501 et LAURENCIN Michel lic : 181816/0501

Véhicule 00 moderne : LEUVREY Jean-Claude lic : 88/0315

Véhicule 00 VHC : HUSTACHE Denis lic : 3092/0312

Véhicule BALAI : VIEHE Anne-Catherine lic : 11415/0102 et BLANPAIN Yves lic : 199446/0102

Médecin Chef : DIDELOT Jean-Paul lic : 6378/0304

Chargés des relations avec les concurrents responsables : FERNANDEZ Aurélie lic : 6743/0102

Chargés des relations avec les concurrents : LEMARCHAND Claudine lic : 1459/1501

GUNET Michel lic : 196276/0202

Chargés des relations avec les concurrents VHC : THOUVENIN Isabelle lic : 3295/0203

Juges de faits responsables : PERRIER Jean-Christophe lic : 4884/1411

Equipe 2 : DUBRAY Jean-Michel lic : 166379/0701

Equipe 3 : FRAMMERY Marie-Paule lic : 227388/0112

Commissaire Technique V.H.C. : BALLENGHEIN Francis lic : 5641/1303

Commissaire Technique Responsable moderne : DESSE Jérémy lic : 48234/0203

Commissaires Techniques : DESSE Jean-Michel lic : 5538/0112

THILMANY Régis lic : 110645/0111

LEBEAU Michel lic : 8842/0101

FONTAINE André lic : 27562/0116

Secrétaire des techniques : LEBEAU Marie-Claude lic : 5497/0101

DESSE Christiane lic : 152797/0112

Responsable des Commissaires : GAUTIER Dominique lic : 3228/0325

DE BACKER Jean-Pierre lic : 202143/0325

Chargé des relations avec la presse : DART Frédéric lic : 120224/0299

Liaison RADIO : LVMC

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs,

Tous les Officiels nommés dans le règlement particulier sont Juges de faits.

1.2 ELIGIBILITE

Le 22^{ème} RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE (PEA) compte pour :

- Le championnat de France des Rallyes 2^{ème} division
- La Coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 4
- Le Challenge des Rallyes de la Ligue grand Est *du sport automobile*

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives qui sera publiée sur notre site : www.asac-champagne.fr

Qui auront lieu le : vendredi 23 Mars 2018 de 10h00 à 18h00 Parc Roger Menu à EPERNAY

Les vérifications techniques auront lieu le : vendredi 23 Mars 2018 de 10h30 à 18h30 Parc Roger Menu à EPERNAY

Les vérifications finales : Concession RENAULT-AUTOMOTOR – 100 avenue A. Thévenet à 51530 MAGENTA

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la FFSA.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement de la FFSA.

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 : Toute personne qui désire participer au 22^{ème} RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 12 Mars 2018 à minuit.

Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque de règlement, pas de fax, ni de dépôt de la main à la main !!

Nous vous demandons de remplir votre demande d'engagement EN LETTRE MAJUSCULES, de façon LISIBLE, sans oublier votre adresse (pour le cas où vous seriez bénéficiaire d'un chèque lors de la remise des prix) chaque demande d'engagement devra être accompagnée d'une photocopie de : permis de conduire du pilote, permis de conduire du copilote, licence du pilote, licence du copilote et la première page du passeport technique du véhicule

3.1.10 : Le nombre maximum des engagés est fixé à 180 voitures (Moderne + VHC). Au-delà de 180 demandes reçues : il sera mis en place une liste d'attente selon l'ordre d'envoi des demandes d'engagement (cachet de la poste faisant FOI).

3.1.11 : Les droits d'engagement sont fixés : Avec la publicité facultative des organisateurs : 630€
Sans la publicité facultative des organisateurs : 1260€ (l'engagement x 2)

ASACC

Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY

Tél : 03.26.55.01.67 Port : 06.15.35.25.52 Fax : 03.26.55.02.17 Mail : varlet.auto@orange.fr

3.1.12 P : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom de l'ASAC. Les demandes non accompagnées du paiement, seront placées automatiquement en liste d'attente. Tout concurrent « forfait » avant le lundi 12 mars 2018 minuit sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours avant le rallye, de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. L'engagement sera ensuite acquis en totalité à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit : courrier, fax ou par mail.

3.3 ORDRE DE DEPART

Le rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC.

Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières *non comprises* (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités Une dizaine environ)

Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans divers championnats, coupes et trophées.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.1 VOITURES AUTORISEES : voir *Réglementation 2018*

4.2 PNEUMATIQUES : Conforme au règlement standard de la FFSA

Article 4.2.3 roues de secours

Conforme au règlement standard de la FFSA

4.3 ASSISTANCE : conforme aux règlements standards de la FFSA.

L'assistance sera autorisée : (voir Plan), comme indiqué sur le carnet d'itinéraire et uniquement à ces endroits. Il ne sera admis qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent. Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ. L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres !! Bâche obligatoire sous les voitures. Interdiction de faire des trous pour fixer des abris sur la place.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

PARC PLATEAU OBLIGATOIRE : L'organisateur met à la disposition des équipages des parcs où chaque plateau sera stationné. Un additif-Plan sera distribué avec le carnet d'itinéraire.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES :

Conforme au règlement standard de la FFSA

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au 22^{ème} RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE, ou utilisant son image, ainsi que l'utilisation de films vidéo et photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisation et payer les droits prévus.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 22^{ème} RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE (PEA) représente un parcours total de 352.91Kms. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales pour une longueur totale cumulée de 151.11 Kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/4 : 2.66 kms

ES 2/5/7 : 12.60 kms

ES 3/6/8 : 13.23 kms

ES 9 /11 : 19.20 kms

ES 10/12 : 14.95 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

1 ^{ère} ETAPE	2 ^{ème} ETAPE
EPERNAY – EPERNAY 197.81 kms	EPERNAY – EPERNAY 155.10 kms
8 Epreuves Spéciales – soit 82.81 kms	4 Epreuves Spéciales – soit 68.30 kms

ES 1 /4 Epernay - Mardeuil : 2.66kms	ES 9 /11Cormoyeux – Reuil : 19.20 Kms
ES 2 / 5/7 Vertus – Avize : 12.60 kms	ES 10 et 12 Mareuil le Port - Troissy : 14.95 Kms
ES 3 / 6 et 8 Avize - Chouilly : 13.23 kms	

Les horaires font l'objet de l'annexe 1 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000^{ème} sera remis avec le Carnet d'itinéraire et la plaque de reconnaissances à chaque concurrent régulièrement engagé, dès le début de la période de reconnaissance. Un exemplaire du Carnet d'itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage, au Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY conformément au programme. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 70 € par exemplaire.

6.2. : RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

	Samedi 17 mars	Dimanche 18 mars	Jeudi 22 mars	Vendredi 23 mars
ES 1 et 4: Epernay – Mardeuil	10H00 – 11H30 15H00 - 19H00	Non Autorisé	10H00 –11H30 15H00 - 19H00	10H00 – 11H30 15H00 - 17H00
ES 2 /5 et 7 Vertus-Avize	9H00-21H00	8H30-18H00	9H00-21H00	8H30-18H00
ES 3/6 et 8 Avize-Chouilly	9H00-21H00	8H30-18H00	9H00-21H00	8H30-18H00
ES 9 et 11 : Cormoyeux-Reuil	9H00-21H00	8H30-18H00	9H00-21H00	8H30-18H00
ES 10 et12 Mareuil le Port-Troissy	9H00-21H00	8H30-18H00	9H00-21H00	8H30-18H00

Attention, il sera établi avec rigueur des contrôles :

***du nombre de passage,**

***du respect des horaires,**

***du respect de la vitesse limitée lors des reconnaissances**

***du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux réglementations municipales, tolérance ZERO.**

6.3 CARNET DE CONTROLE RECONNAISSANCES

Un formulaire de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce feuillet devra être présenté à chaque demande et sera remis impérativement aux vérifications administratives

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes avec un stylo à bille l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le road book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours). Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement son carnet de pointage à ces contrôles. Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 au maximum par ES.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.4 CIRCULATION

Les rétroviseurs extérieurs de la voiture de compétition doivent être utilisables à tout moment de la compétition par l'Equipage. Il est INTERDIT de les plaquer à la carrosserie. Le non-respect de cette règle entrainera la convocation au Collège des Commissaires Sportifs. Des pénalités pourront être appliquées.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE :

7.1 LE DEPART

Il sera donné le Samedi 24 Mars 2018 à partir de **11 h 30** pour la 1ère voiture VHC.

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour la première étape : les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ

Pour la deuxième étape : l'ordre de départ sera celui du classement à l'issue de la dernière ES courue de la première étape, hors pénalités routières.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation.

7.2.11 P : Les signes distinctifs des Officiels sont :

Chef de poste : chasuble orange avec l'inscription « Chef de Poste »

Directeur d'Epreuve : chasuble rouge

Médecin : chasuble blanche

Média : chasuble verte

Commissaire de route : chasuble orange

Commissaire Sportif chargés des relations avec les concurrents : chasuble rouge

Chronométrateur : chasuble bleue.

7.3 CONTROLES DE PASSAGE (CP), CONTROLES HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE

Contrôle de passage : A ce contrôle, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Tout manquement au passage du concurrent à ce contrôle entraînera l'exclusion du rallye.

7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

*** Avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le road book) son intention de réintégrer le Rallye.**

***Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.**

***NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- * pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
 - * pour l'étape non terminée, d'une pénalité d 3 heures
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- * pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- * pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette Réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.17.4 : Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de course de son abandon.

Le fait pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

7.5.19 CHICANE

Dans un même rallye, les chicanes auront un sens d'entrée constant.

Un poste commissaire sera implanté à proximité immédiate de manière à pouvoir notifier des faits de course et replacer le matériel en place le cas échéant, avec comme élément prioritaire la sécurité des personnes présentes à ce niveau.

7.5.20 : SEANCE D'ESSAI : A l'intention des concurrents engagés dans le rallye, les organisateurs ont prévu une séance d'essai sur route fermée sécurisée, le vendredi 23 mars, réservée uniquement aux concurrents engagés sur le rallye. Le parcours est le reflet parfait des spéciales du WE.

Pour y participer les concurrents doivent cocher la case correspondante du bulletin d'engagement, et avoir effectué le règlement de l'engagement auprès de l'organisateur. Les vérifications administratives et la remise du road book se feront au début des contrôles administratifs, vendredi 23 mars à partir de 10h00.

« La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative ». Frais de participation : 100 € par voiture.

Pour des raisons de sécurité nous serons amenés à vérifier de façon aléatoire les permis de conduire ainsi que les licences des pilotes et copilotes participant à la séance d'essai. Cette vérification s'effectuera dans la zone de départ de la spéciale. (Présence obligatoire des originaux des permis de conduire et des licences dans la voiture de course).

ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard de la FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES

Les chèques, ainsi que le classement complet seront adressés aux concurrents dans la semaine qui suit le rallye.

a) Prix en espèces (prix cumulables)

SCRATCH	AU 1er	AU 2 ^{ème}	AU 3 ^{ème}	AU 4 ^{ème}	AU 5 ^{ème}	TOTAL
	750 Euros	600 Euros	300 Euros	150 Euros		1 800 Euros

GROUPES A.N.R.						
F2000-GT SERIE						
CLASSES A.N.R F2000-GT SERIE	Montant du chèque d'engagement, si	250 Euros	120 Euros	60 Euros		22 330 Euros
Nombres Partants	4 partants et +	6 à 10	10 à 13	14 à 16		

	Si < 4 partants, réduction de 50 % dudit montant					
CLASSEMENT FEMININE (équipage exclusivement féminin)	600 Euros Si 4 partantes 300 Euros Si < 3 partantes	300 Euros Si 4 partantes				870 Euros
TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES						27 615 Euros

b) Coupes

Des coupes récompenseront Les 3 premiers équipages au classement Scratch Les premiers équipages de chaque groupe et de chaque classe.

Des prix (coupes, autres) récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant le rallye.

La remise des Prix se déroulera :

Dimanche 25 Mars 2018 à l'arrivée des concurrents SUR LE PODIUM – EPERNAY